

## Conseil municipal du vendredi 17 décembre 2021

- Indice 1 -

**Présents** (13): Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Isabelle JUNIQUE, Tanguy ANTRESSANGLE, Axel CABLÉ, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Daniel SAPET, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absent (2): Fabienne FROMENTOUX, Jessica MOTTIN

Secrétaire de séance: Axel CABLÉ

## 1. Ordre du jour

# Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement Arche Agglo Doux (Alain MESBAH-SAVEL) Voté à 13 voix pour

Ce rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS 2020) est le 1er de la toute nouvelle Unité Eau et Assainissement d'ARCHE Agglo. En effet, ARCHE Agglo est compétente en matière d'Eau Potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines depuis le 01/01/2020 et doit, à ce titre, assurer l'exploitation des réseaux et ouvrages créés pour ces compétences (mise à disposition des biens).

L'année 2020 est donc une année de transition, marquée à la fois par ce transfert effectif de compétences, mais aussi par la crise sanitaire liée au COVID qui a contraint au confinement généralisé de la France, avec un service minimum pour l'exploitation des services d'eau et d'assainissement.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau et de l'assainissement est un document obligatoire (cf. articles L2224-7 et -8 du C.G.C.T.) dans lequel doit figurer les indicateurs techniques et financiers du service.

Ce R.P.Q.S. 2020 retrace en particulier l'organisation mise en place au sein d'ARCHE Agglo, suite au transfert des compétences Eau et Assainissement, d'une part pour le fonctionnement du service, d'autre part pour sa Gouvernance. On y trouve également les premières activités de l'Unité Eau et Assainissement, ainsi que les données budgétaires de l'exercice.

Ce document a été approuvé lors du Conseil d'agglomération en date du 6 octobre 2021.

# Décision budgétaire modificative n°2 (Sylvain BOSC) *Voté à 13 voix pour*

Concerne un jeu d'écriture comptable afin de transférer 10 130,91€ du chapitre « Charges à caractère général » au chapitre « Charges de personnel ».

## Renouvellement contrat d'assurance « risque statutaire » (Alain MESBAH-SAVEL) Ajourné

Ce point de l'ordre du jour a été ajourné car la proposition de renouvellement du contrat d'assurance risque statutaire n'est pas arrivée.

# Subvention exceptionnelle sorties scolaires école publique de Saint-Félicien (Sylvain BOSC) *Voté à 13 voix pour*

Vu l'absence d'école publique sur la Commune de Saint-Victor, ce point concerne une demande de subvention présentée par l'équipe enseignante de l'école publique de Saint-Félicien, concernant un premier séjour dans le Puy de Dôme du 16 au 20 mai 2022 destiné aux élèves du CP au CM2 et un second séjour dans la Drôme du 30 au 31 mai 2020 destiné aux élèves de la petite section à la grande section de maternelle.

Considérant qu'au 17 décembre 2021, 7 élèves résidant sur la commune de Saint-Victor participeront au premier voyage qui se déroulera du 16 au 22 mai 2022 et 3 élèves résidant sur la commune de Saint-Victor participeront au second voyage qui se déroulera du 30 au 31 mai 2022,

Comme par le passé et au vu notamment de l'intérêt pédagogique de telles sorties, Monsieur le Maire propose de :

- Fixer la participation à cette classe découverte à 11 € par élève et par nuitée soit un total prévisionnel de 308 € pour le premier séjour et 33 € pour le second séjour.
- D'effectuer le paiement de cette subvention exceptionnelle sur présentation de l'attestation de séjour.

# Régularisation foncière les Clôts (Alain MESBAH-SAVEL) Voté à 13 voix pour

Concerne une rectification d'erreur de numéros de parcelles cadastrales (à charge des acheteurs). Concerne 2 parcelles de forme irrégulière acquises par des particuliers de 20m² et 40m² au lieu-dit « La Brousse ».

## 2. Questions diverses

#### Point sur les travaux de l'immeuble de la Fontaine et autres (Jean-Marc COULAUD/Alain MESBAH-SAVEL)

- Le désamiantage est fini. APD (plans) définitifs reçus par les architectes le 16/07 dans le cadre d'une réunion avec les cabinets d'architectes, bureaux d'études et économistes.
  - Présentation des réseaux électriques, eau, eau usée etc. et des modifications nécessaires.
  - Opérations de démolition, maçonnerie, charpente définies.
  - Pour le prévisionnel des coûts, une augmentation de 2,5% est prévue suite à la hausse des coûts des matériaux.
  - À noter que l'instruction du permis de construire a pris 4 mois de retard suite à un avis défavorable du SDIS (service départemental d'incendie et de secours), retard résultant du fait que cet avis n'avait pas été transmis par le SDIS à Arche Agglo (et serait d'ailleurs légalement hors délais).
  - En conséquence le dossier passera uniquement à la commission de janvier, et la date prévisionnelle d'ouverture de l'Immeuble de la Fontaine passerait ainsi de mars à juin-juillet 2023.
- Appartement du RDC de l'ancienne salle des associations devrait être disponible à la location en février suite aux travaux.
- Poursuite du remplacement des canalisations par du plus gros diamètre —100mm (pris en charge par le Syndicat des Eaux Cance Doux).
- Devis reçu de l'Architecte Bonnaud pour rénovation du Snack, sera étudié.
- Travaux de la Loye terminés.

### Subventions Immeuble de la Fontaine (Agnès OREVE)

Un petit film dans le cadre du plan de relance subventions obtenues dans ce cadre sera réalisé sur le projet en cours de l'Immeuble de la Fontaine.

Subvention DCIL à 504 000€ a été signée.

Subvention du département : 200 000 validée.

Subvention de la Région : en attente

### Point de travaux Camping (Alain MESBAH-SAVEL)

Relevé des compteurs de chantier OK pour calcul coût consommation électricité Snack/Camping. Quelques ajustements à finaliser pour que la séparation des compteurs entre Snack et Camping soit finalisée.

### Adhésion au CNAS (Sylvain BOSC)

Comité National d'Action Sociale. Association de communes. A pour but de créer l'équivalent d'un comité d'entreprise pour les communes (prix et avantages pour les agents, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider). Représente un certain coût par agent en cas d'adhésion (de l'ordre de 212€ par agent et par an). Convention pour savoir qui y a droit (notamment pour les contrats courts, car cela a un coût pour la commune). Aide pour mariage, naissance... Sera étudié par la mairie et discuté avec chaque agent pour juger de la pertinence du dispositif. Pourrait servir pour rendre la commune attractive afin d'attirer des agents.

### Point sur le personnel (Sylvain BOSC)

Isabelle CRÉMILLEUX continue de se former et de monter en compétence en comptabilité publique. Avancement de grade de Frederic GARDON, décidé par les commissions départementales.

### Avancement de grade rédacteur principal (Sylvain BOSC)

Avancement de grade de Yann BRISSART.

#### Distribution de sel pour la neige (Bernard MAGNOULOUX)

Question en ce qui concerne la possibilité de venir en chercher en mairie. Alain MESBAH-SAVEL confirme que les citoyens peuvent venir en chercher si nécessaire.

## Ramassage scolaire (Isabelle JUNIQUE/Sylvain BOSC)

Question en ce qui concerne la possibilité de demander des arrêts de car supplémentaires. La compétence est maintenant à Arche Agglo.

#### Colis de Noël (Alain MESBAH-SAVEL)

Sera livré aux personnes hospitalisées, ainsi qu'à certaines personnes en soins à domicile et ne pouvant absolument pas se déplacer.

#### Nouveaux panneaux circuits Vélo/Rando (Alain MESBAH-SAVEL/Bernard MINODIER)

Des questions se posent par rapport à la taille du panneau, qui serait moins lisible/grand que le panneau précédent. La question sera posée à la personne responsable à Arche Agglo.

## Date prévisionnelle du prochain conseil municipal

28 janvier 2022 à 20h30 à la mairie.